



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de St Just en Chaussée
Commune de Noroy

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2018

Président : Pierre Wellecan, Maire

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de LAMOTTE Pascal, GAUDELET Stéphan (pouvoir donné à PHLYPPO Cédric), DESFORGES Laure (pouvoir donné à KUZNIEWICZ Daniel), WELLECAN Fabienne (pouvoir donné à HURTREL Céline)

Secrétaire de séance : Mr KUZNIEWICZ Daniel

1/ Dissolution du CCAS – Reprise du résultat au budget communal

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017, il faut reprendre le résultat et l'injecter au résultat de fonctionnement de la commune. Ce montant de 315,42 euros sera repris au compte 002 (excédent reporté) en recette de fonctionnement du budget primitif 2018.

2/ Démission de la Commune de Noroy à l'association des élus de quartier

Devant le peu d'intérêt suscité par cette association, les trois sujets abordés étant sortie pédestre de printemps, d'automne et concert de Noël, Monsieur le Maire demande la démission de la Commune de Noroy à l'association des élus de quartier.

3/ Autorisation d'encaissement d'un chèque lié à la convention des servitudes avec RTE (Réseau de Transport d'Électricité)

A la suite de la délibération du 8 décembre 2017, Monsieur le Maire a signé une convention de servitudes RTE. Un chèque de 850 euros a été envoyé à la commune pour indemnisation concernant la réhabilitation de la ligne citée dans la convention. Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à encaisser ce chèque.

4/ Travaux d'entretien des voiries communales 2018 avec la CCPP

Monsieur le Maire souhaite un bilan de l'état de la voirie et des travaux à prévoir pour l'année 2018. Une demande sera effectuée auprès de Madame Chadufaux Stéphanie de la CCPP pour qu'elle réalise un contrôle général de la commune. Les membres du conseil sont sollicités pour préparer de leur côté une liste des travaux à prévoir à présenter lors de la prochaine réunion de conseil pour le vote du budget primitif 2018.

5/ Autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le syndicat mixte de l'Oise du très haut débit

Le syndicat mixte a pour objet d'exercer en lieu et place de ses membres, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire départemental. Il est notamment en charge de mettre en œuvre le programme Oise Très Haut Débit visant à déployer un réseau de technologie FTTH. Ce réseau repose sur l'ensemble d'ouvrages de communications électroniques permettant d'assurer la couverture intégrale en fibre optique de 641 communes. Ainsi, un certain nombre de point de mutualisation ou SRO (Sous Répartiteur Optique) doivent être implantés sur le territoire départemental afin de gérer un ensemble de plaques géographiques homogènes de logements, plaques le plus souvent composées de plusieurs communes.

La quatrième année de déploiement du programme Oise Très Haut Débit prévoit donc l'implantation de 132 SRO dont 1 sera établi sur la Commune de Noroy. De ce fait, le SMOTHD souhaite faire construire sur l'emprise foncière de la commune, 1 armoire technique SRO.

Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

6/ Dépense en investissement avant vote du budget dans la limite de ¼ des crédits ouverts au budget 2017 Travaux éclairage public

Après les problèmes d'éclairage public rencontrés en fin d'année, une entreprise est intervenue pour une remise en état rue Saint Jean des Pleurs. Ces travaux ont consisté à la dépose de distribution cuivre et des lanternes, distribution d'un câble indépendant et installation de nouvelles lanternes led avec coupe circuits. Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder à une délibération spéciale de dépense en investissement avant vote du budget.

7/ Préparation du budget 2018

Monsieur le Maire demande aux élus de préparer une liste de travaux à réaliser pour 2018 pour la prochaine réunion avant vote du budget. Quelques idées sont déjà transmises : faire des bâteaux sur trottoirs devant les entrées de porte, réparer le pignon du local technique, agrandir la porte du local technique et le mettre entièrement sous alarme, réfection de trottoirs rue Saint Jean des Pleurs vers le cimetière, talutage, création d'une marche pour accéder plus facilement à l'église, rebouchage de trous devant des habitations rue du Charron etc ...

Monsieur le Maire signale qu'il a déjà les devis de travaux de toiture de l'église. Les barrières de sécurité achetées en 2017 seront installées à l'arrêt de bus.

8/ Préparation du 8 mai 2018

Dorénavant Picardie Mémoire gère les manifestations. Le rendez-vous sera fixé à 15 H 30 aux monuments aux morts à Noroy. Cette année sera spéciale car il y aura la pose d'une stèle en la mémoire du Lieutenant Colonel Bon Lacombe de la Tour. Ce jour-là la commune aura l'honneur de recevoir le relai sacré de la flamme de l'arc de triomphe en présence de Madame la Sous-Préfète. Une réunion spéciale sera programmée pour organiser cette journée.

9/ Informations diverses

La kermesse de l'école aura lieu le 23 juin. Par conséquent la Saint Jean se déroulera le 30 juin sous réserve d'avoir des volontaires pour la préparation de cette fête. Des invitations avec coupons réponses seront distribuées aux habitants pour répertorier le nombre de personnes disponibles pour aider ce jour-là. Il dépend des participants pour mener à bien les festivités communales.

Monsieur le Maire indique que le projet éolien avance, il doit rencontrer la semaine prochaine des personnes du groupe VALECO.

Monsieur le Maire signale aux élus qu'un vol a été commis sur le local technique. Des barnums ont été volés. Un dépôt de plainte a été effectué. Ce local sera mis sous alarme et quelques travaux seront réalisés prochainement.

Monsieur le Maire informe que le logiciel du cimetière est installé. Le travail de saisi de toutes les données est en cours. Bientôt, toutes les personnes intéressées pourront se rendre sur cimetière de France pour consulter des informations.

Monsieur le Maire communique la date du 1^{er} janvier 2019 pour la mise en place du prélèvement à la source. Des informations seront prochainement communiquées à ce sujet.

Pour terminer Monsieur le Maire tient vivement à remercier les agriculteurs qui ont fait le choix d'un groupement pour la réfection des chemins (fournitures de cailloux) sur leur compte personnel au sein de Téréos (Sucrierie de Chevière). En revanche il ne remercie pas l'agriculteur qui n'a pas voulu participer.

Monsieur le Maire remercie les habitants de leur accueil à l'agent recenseur. Le recensement de la population est terminé. La démographie de Noroy a bien augmenté. Il a été recensé 245 personnes. Les derniers chiffres étaient de 212 habitants.

Voir en dernière page l'information destinée aux propriétaires fonciers.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 6361

DEPARTEMENT DE L'OISE
COMMUNE DE NOROY

TOURNEE ANNUELLE DE CONSERVATION CADASTRALE

**AVIS
AUX PROPRIETAIRES FONCIERS**

Les propriétaires fonciers sont informés que M Debeaussart Jean, géomètre du Cadastre, sera de passage en commune entre le 19 Mars et le 27 Avril 2018, afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

Le présent avis est affiché par ordre du maire soussigné.

A Noroy , le 9 mars 2018

LE MAIRE
M^r Pierre WELLECAN

